

Formation de mise à niveau sur les marchés publics

Public cible

Toute personne intéressée à mettre à niveau ses connaissances sur les procédures de mise en concurrence et d'attribution des marchés publics, que cela soit en tant qu' élu(e) politique, directeur(-trice), chef(fe) de service, chef(fe) de projet, acheteur(-euse), juriste ou mandataire représentant(e) d'une autorité adjudicatrice assujettie à l'AIMP 2019 ou à la LMP 2019.

Durée : 1 jour

Session d'un jour de 8h30 à 16h30 (pause de 60' à midi).

Contenu

0 Introduction :

Accueil et présentations – Programme, objectifs et introduction.

1 Bases juridiques :

Nouveautés de l'AIMP 2019 et de la LMP 2019 en lien avec l'AMP 2012.

2 Préparation de la procédure :

Rôle de l'organisateur – Équipe de projet et répartition des responsabilités – Séance « kick-off » – Maturité du marché.

3 Développement durable :

Critères particuliers en lien avec le développement durable.

4 SIMAP.CH :

Présentation de la nouvelle plateforme dès 2024.

5 Recommandations essentielles :

Rappel des recommandations essentielles tant dans la phase de mise en concurrence que lors de la phase d'évaluation et de décision d'adjudication – Réponses sur des cas particuliers et des projets / marchés spécifiques en lien avec la jurisprudence récente.

6 Recommandations essentielles :

Appréciation du cours par les participants – Remise de l'attestation.

Dates et lieux

Les cours ont lieu les:

A – 12 septembre 2024 à Lausanne

B – 19 septembre 2024 à Lausanne

Responsable de la formation

Patrick Vallat, architecte HES et économiste d'entreprise EIL, ancien délégué cantonal aux marchés publics et directeur général des bâtiments (GE), lauréat du Prix de l'excellence publique 2006 pour l'élaboration du Guide romand et du Prix du service public 2001 pour la création et la mise en place du site Internet SIMAP.CH. Fondateur et directeur de la société Vallat Partenaires SA, consultante en gestion de projets et en marchés publics.

Nombre de participants

10 personnes au minimum, 20 personnes au maximum (la date du paiement de la finance de participation fait foi). En cas de surnombre, la priorité sera donnée aux premiers inscrits et aux représentants des entités publiques assujetties à la législation sur les marchés publics.

Documentation

Chaque participant reçoit une documentation et une clé USB contenant les textes législatifs. Des exemplaires du Guide romand des marchés publics seront mis à disposition lors des exercices.

Coût

Le coût de la formation s'élève à CHF 500.— TTC par participant. Ce montant comprend la préparation, les frais de l'intervenant, la documentation du cours, la salle de séminaire, les collations des pauses, ainsi que le repas et boissons de midi.

Dès le 4^{ème} participant d'une même entité, service ou entreprise, un rabais de 10% est accordé sur la facture totale, ceci même si les participants sont répartis sur des sessions différentes du même cours dans le même mois.

Inscription et délais

Le bulletin d'inscription annexé doit être dûment complété et envoyé par courrier électronique. Le délai d'inscription est au plus tard deux semaines avant le début de la formation. Le délai de paiement est à 30 jours dès réception de la facture, mais au plus tard avant le début de la formation.

L'annulation d'une inscription sera acceptée jusqu'à deux semaines avant la date du 1^{er} jour de la formation. Passé ce délai, la facture ne sera pas annulée et la finance de participation restera due. Le suivi partiel de la formation n'exempt pas du paiement total de la finance de participation.

Attestation

Le participant qui a suivi l'intégralité de la formation reçoit une attestation de suivi du cours signée par le responsable de la formation. En cas de participation partielle, seuls les modules suivis seront attestés.

Bulletin d'inscription

(1 par participant)

A retourner par E-mail à :

Vallat Partenaires SA
Monsieur Patrick Vallat

patrick.vallat@v-partenaires.ch

Nom : _____ Prénom : _____

Administration : _____

ou Entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Cours : A. 12 septembre 2024

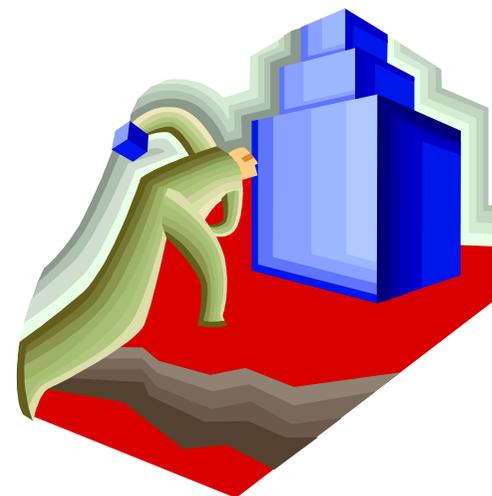
B. 19 septembre 2024

Date : _____

Signature : _____

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et confirmées par paiement.
La facture est à payer dans les 30 jours, mais au plus tard avant le début de la formation.

MARCHÉS PUBLICS 2024



FORMATION DE MISE À NIVEAU DES
CONNAISSANCES SUR LES MARCHÉS
PUBLICS DE TRAVAUX, SERVICES ET
FOURNITURES SELON L'AIMP 2019, LA
LOI FÉDÉRALE SUR LES MARCHÉS
PUBLICS 2019 ET L'AMP-OMC 2012